

LE PLAN

Préfectures Nouvelle Génération

Février 2016



*Inscrire les préfectures dans
l'avenir des territoires*

1. Que se passe-t-il en ce début 2016 ?

Lors du CTS du 14 décembre 2015, le ministre a **validé les orientations clé** du plan « Préfectures Nouvelle Génération », tant sur les missions (lutte contre la fraude documentaire, expertise juridique, contrôle de légalité, coordination territoriale des politiques publiques, gestion locale des crises) que sur le volet RH (formation requalification des carrières).

La Directive Nationale d'Orientation des Préfectures (DNO) des préfectures et sous-préfectures, qui reprend les orientations de PPNG pour la période 2016-2018, a été rédigée au mois de janvier et a fait l'objet d'une validation interministérielle en conférence nationale de l'administration territoriale de l'État (CNATE). Elle sera prochainement soumise au comité technique spécial des préfectures.

La question du choix des sites de préfectures et de sous-préfectures appelés à accueillir une des futures plateformes d'instruction des titres a été soumise au Ministre, qui souhaite annoncer ses décisions au plus tard fin mars. Cette décision permettra à chaque préfecture d'engager un travail d'analyse des situations individuelles en recueillant les vœux des agents.

Le travail sur le nouvel organigramme-cible des préfectures est engagé en ce début d'année. Il permettra à chacun de mieux identifier les nouvelles missions et les nouveaux métiers. L'organigramme-cible doit être validé avant la mi-2016, à l'issue des conclusions d'un des groupes de travail associant les organisations syndicales.

2. Vais-je bénéficier prochainement d'une formation ?

La direction des ressources humaines du ministère a élaboré un **plan de formation** visant à répondre aux besoins de formation de l'ensemble des agents concernés par la réforme. Les objectifs de ces formations sont la consolidation des compétences de base des personnels qui délivrent aujourd'hui des titres pour les aider à envisager une mobilité fonctionnelle, et la préparation des cadres à l'accompagnement du changement. Ce plan sera mis en œuvre dès le premier semestre 2016. Deux séminaires rassemblant l'ensemble des SG des préfectures ont d'ores et déjà eu lieu fin janvier, sur le thème du management du changement.

L'ensemble des agents de préfecture travaillant sur les sujets concernés par le plan Préfectures Nouvelle Génération (délivrance des CNI, passeports, permis de conduire, SIV, missions de lutte contre la fraude, contrôle de la légalité et expertise juridique, coordination territoriale des politiques publiques, gestion locale des crises) bénéficieront par ailleurs d'une formation, grâce aux salles de e-formation installées dans chaque préfecture dès le 1^{er} trimestre 2016. Cette formation aura un caractère obligatoire. Pendant ces formations, les agents seront déchargés de leur service et s'y consacreront entièrement, comme dans un stage classique.

La nature des formations sera adaptée aux différents profils des agents concernés :

- **Cadres de proximité** (directeurs, chefs de bureau et adjoints, chefs de section) : formations courtes en présentiel, région par région, sur les fondamentaux du management et de l'encadrement d'équipe, et sur la gestion du changement. Ces formations ont commencé le 3 février.
- **Agents travaillant sur les missions concernées par la réforme** : formation sur les compétences de base (bases juridiques, rédaction administrative, outils bureautiques) à distance. Ces formations débuteront début mars.
- **Acteurs RH des préfectures** (chefs de BRH, conseillers mobilité carrière, délégués régionaux à la formation, assistants sociaux) : formation en région à l'accompagnement des personnels, en présentiel. Ces formations ont commencé le 2 février.

En 2017-2018, des parcours certifiants seront organisés pour l'exercice des missions prioritaires, calibrés en fonction des besoins identifiés sur les nouveaux métiers en préfecture. Le suivi du parcours sera attesté par la délivrance d'un certificat consacrant l'obtention d'unités de valeur pour chaque module. Il sera possible à un même agent de postuler à plusieurs reprises. Les formations dispensées permettront aux agents de valoriser leurs compétences.

3. Va-t-on fermer les guichets de ma préfecture le 1^{er} janvier 2017?

La mise en œuvre du plan Préfectures Nouvelle Génération se fera par étapes ; l'année 2016 sera consacrée à la conception détaillée des processus et des organisations cibles (plateformes titres notamment), aux développements techniques (création des télé-procédures par exemple) et aux expérimentations nécessaires pour les tester. L'organisation des préfectures ne sera alors pas affectée.

L'évolution des organisations se fera ensuite de manière progressive au cours des années 2017 et 2018, en fonction des dates de livraison des systèmes d'information, de la mise en service des services numériques, et de l'installation des plateformes d'instruction, qui conditionnent la fermeture des guichets des préfectures, hors guichets des titres pour étrangers. Les effectifs seront alors progressivement redéployés sur les plateformes d'instruction et vers les missions prioritaires.

*Une mise en œuvre progressive sur 3 ans,
avec les premiers pilotes de certaines applications informatiques dès 2016*



4. *Quand connaîtrai-je mon avenir professionnel ?*

Si mon poste de travail est impacté par la réforme, je rencontrerai dans les prochains mois le conseiller mobilité-carrière et les membres de l'équipe des ressources humaines de mon département et de ma région. Ils m'aideront à formaliser mes souhaits en matière d'évolution professionnelle. Aucune mobilité géographique ne me sera imposée.

Les nouveaux postes seront connus progressivement au cours de l'année 2016. Je pourrai alors déposer ma candidature et je disposerai d'une priorité d'affectation si mon poste est supprimé. Des formations me seront proposées pour préparer mon changement d'affectation. Des CAP seront organisées pour que chacun connaisse au plus tôt sa nouvelle affectation. Mais la prise de poste, aussi bien suite à une mobilité fonctionnelle interne que dans le cas où j'aurais demandé et obtenu une mutation géographique, n'aura lieu qu'en 2017, en fonction de la date de déploiement de la nouvelle organisation.

5. *Aurai-je la possibilité de bénéficier d'un accès à un corps supérieur ?*

Le plan Préfectures Nouvelle Génération comprend **un dispositif ambitieux de promotion pour l'accès aux corps de catégories A et B**. En plus des promotions au choix, le périmètre des préfectures bénéficiera dès 2016 et pendant 5 ans :

- de l'**ouverture spécifique d'examens** professionnels pour passer des catégories C à B (110 postes par an) et B à A (40 postes par an) ;
- de l'**ouverture de 100 postes par an par concours direct d'accès à la catégorie A** ;
- du **renforcement très important du concours direct d'accès au corps de SA** (310 postes par an).

En 5 ans, la répartition, par catégorie, d'agents des préfectures, qui est aujourd'hui de 18 % de A, 29 % de B et 53 % de C, passera à 23 % de A, 35 % de B, 42 % de C.

Des formations ciblées seront proposées pour la préparation de ces différents examens. Le dispositif sera alors à même de doubler les possibilités d'accès aux corps supérieurs. Ce sont autant d'opportunités qui s'offrent aux agents des préfectures.

Les agents de catégorie A auront la possibilité d'exercer en préfecture soit des fonctions d'encadrement, soit des missions d'expertise, qui seront également valorisées pour l'accès aux grades supérieurs.

6. *Comment s'organise le pilotage de la réforme ?*

Depuis le CTS, la direction de projet PPNG, placée auprès du secrétaire général du ministère, a été réorganisée, pour conduire les travaux de mise en œuvre de la réforme. Celle-ci associe une **approche métier** (directions métier pour chaque titre, et pour chacune des missions prioritaires) et **une approche transversale** (coordination des différents chantiers autour des sujets techniques – systèmes d'informations, ressources humaines, sujets juridiques et financiers). Cette direction de projet sera, en particulier, dans les prochaines semaines, chargée de coordonner les groupes de travail **en charge de la conception détaillée des processus et de l'organisation des futures plateformes titres**, ainsi que du **lancement des travaux liés au développement des nouvelles applications informatiques**. Elle s'appuiera sur un « **comité des utilisateurs** » composé **d'agents de préfectures de toutes les catégories**, afin de tester les principales évolutions de processus et d'organisation.

Enfin, un groupe de travail se penchera sur l'adaptation à l'outre-mer de la réforme.